



Articles recus en trop lors d'une récupération d'une commande

Par **Mewilan**, le **29/06/2012** à **17:32**

Bonjour,

Voilà , il y a 3 semaines , je suis allé chercher dans un magasin de bricolage une marchandise (maison en bois pour enfant) d'une valeur de 700 euros. Mais lorsque l'employé a mit cette marchandise lourde et encombrante dans mon camion de location , je lui ai fait remarqué qu'il était marqué colis 1/2. Ne connaissant , ni lui , ni moi , si cette marchandise était en plusieurs partie , il s'est renseigné et plus tard (15 min) m'as ramené un colis indiquant 2/2 avec mon nom dessus.

En toute bonne foi , lui et moi avons cru que cette marchandise était vraiment en deux colis. Arrivé chez moi et en commençant l'assemblage , je me suis rendu compte que les deux colis étaient exactement identiques. Et qu'en fin de compte , j'avais eu deux maisons au lieu d'une. Depuis une semaine , ce magasin me téléphone tous les jours pour prendre rendez vous pour venir récupérer le deuxième colis qui est "ouvert" et en tas chez moi.

Ma question étant : "Dois je leur rendre ce colis?" en sachant que l'erreur ne vient pas de moi et que ce colis est devenu impropre à la commercialisation car toutes les pièces sont en vrac chez moi?

Merci d'avance

Cordialement

Par **pat76**, le **30/06/2012** à **19:22**

Bonjour

Vous n'êtes pas responsable de l'erreur, et si le magasin veut récupérer le colis, il le récupérera en l'état.

Le colis étant à votre nom, vous étiez en droit de l'ouvrir.